



Empiètement sur chaussée et priorité à droite

Par **biothalie**, le **26/09/2011** à **15:32**

Bonjour,

ma fille a eu un accrochage suite à une priorité à droite, son véhicule n'étant plus coté elle a été indemnisé de 1000 euros jusque là tout vas bien, mais son assurance lui réclame 500 euros car suite à un deuxième examen, ils disent qu'elle empiété sur la chaussée donc elle est a 50 50 responsable, alors qu'au premier rapport elle était à 0 pour cent responsable. est ce normal? que faire merci de votre réponse